



MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES DU PERRIER ET DE BOULOGNE *Plan des périmètres de protection des captages*

Vu pour être annexé à
l'arrêté n° 2013273-0054

Grenoble, le 30 SEP. 2013

LE PREFET

Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric PERISSAT

Annexe II

LEGENDE

- Périimètre de protection immédiate
- Périimètre de protection rapprochée
- Périimètre de protection éloignée
- Galerie de la source
- Limite communale
- Limite section

